

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ajaccio, le 29 septembre 2025

Aggravation de la situation des ressources en eau dans l'extrême sud : renforcement des mesures de restriction

La disponibilité de la ressource en eau poursuit sa diminution de manière préoccupante dans l'extrême Sud de l'île.

Une situation préoccupante

En ce début de semaine, le niveau de remplissage des barrages de l'Ospedale et de Figari, dont dépendent neuf communes (Porto-Vecchio, Bonifacio, Lecci, Sotta, Figari, Pianottoli-Caldarello, Monacia d'Aullène, Zonza, San Gavino di Carbini), atteint désormais 19%, soit un niveau significativement inférieur aux années de sécheresse de référence de 2003 et 2017.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que, malgré les restrictions mises en place depuis le début de l'été, la production d'eau potable (hors usage agricole notamment) observée la semaine du 22 septembre demeure supérieure de 57% à la moyenne des dix dernières années.

Des difficultés d'alimentation en eau apparaissent déjà dans certains secteurs, ce qui a nécessité l'édiction de mesures d'urgence par les mairies concernées.

Sans une baisse drastique de la consommation, des perturbations plus importantes de l'approvisionnement en eau potable sont à craindre. Les prévisions météorologiques sont en effet pessimistes et ne permettent pas de garantir un remplissage des réserves d'eau à court terme. A titre d'exemple, les précipitations attendues ce mercredi (entre 20 et 30mm localement) ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le niveau de remplissage des barrages de l'Ospedale et de Figari.

Au-delà de l'alimentation en eau potable, **ces difficultés fragilisent les capacités de défense contre les incendies des services d'incendie et de secours**, dans un contexte de risque de feux de forêts alimenté par la sécheresse exceptionnelle de la végétation.

Renforcement immédiat des restrictions d'usage de l'eau

Face à cette dégradation rapide de la ressource, les communes concernées ont décidé de renforcer dès aujourd'hui les mesures de restriction d'eau.

Ces dispositions visent à ralentir la consommation d'eau potable et à préserver les réserves restantes pour les besoins essentiels de la population.

Sont interdits jusqu'à nouvel ordre :

- le remplissage et les vidange des piscines non collectives ;
- le remplissage et vidange des piscines à usage collectif ;
- le lavage de véhicules en station ;
- le lavage à l'eau douce des navires, bateaux et engins nautiques ;
- le nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surface imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel avec impératif sanitaire ou sécuritaire ;
- l'arrosage des terrains de sport, de golf et des hippodromes.

Ces restrictions se rajoutent à celles de l'arrêté départemental de restriction du 19 août 2025 qui comprennent notamment :

- l'interdiction d'arrosage des espaces arborés, pelouses, massifs fleuris et espaces verts ;
- l'alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement en circuit ouvert sauf impossibilité technique.

Ces mesures feront l'objet de contrôles renforcés et de sanctions en cas de non-respect.

Des coupures temporaires et sectorielles d'alimentation en eau sont par ailleurs mises en œuvre depuis le samedi 27 septembre et seront reproduites dans les prochains jours. Les exploitants informent systématiquement les services des mairies concernées ainsi que les usagers en amont de ces coupures.

Le préfet de Corse, Eric JALON, en appelle à la responsabilité collective de l'ensemble des acteurs de l'Extrême Sud. La préservation de la ressource en eau nécessite l'engagement de tous. Chaque geste compte pour garantir l'approvisionnement en eau potable dans les semaines à venir et maintenir les capacités de lutte contre les incendies.

Des conseils et des informations complémentaires à destination des particuliers sont disponibles sur : vigieau.gouv.fr